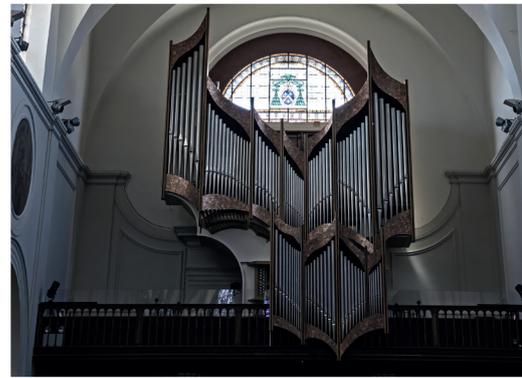


HISTOIRE ET PATRIMOINE

de Neuville-sur-Saône




neuville
sur saône
ESSENTIELLE EN VAL DE SAÔNE



Sommaire

Histoire de Neuville-sur-Saône	3
Des origines obscures	3
La vie à Vimy du XIIIe au XVIIIe siècle	7
Le domaine d'Ombreval	11
Le château et le parc d'Ombreval	11
Le Nymphée	16
Le pavillon de l'Écho	18
L'église Notre-Dame de l'Assomption	19
Histoire et description	19
Décoration intérieure	21
Le nouvel orgue	23

Histoire de Neuville-sur-Saône

Des origines obscures

Ce n'est qu'à une date relativement tardive, en 971, que les documents mentionnent pour la première fois Vimy, nom porté par Neuville jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Mais il est certain que son existence est beaucoup plus ancienne. Sans parler des nombreuses légendes plus ou moins fantaisistes qui attribuent la fondation de la cité à tel ou tel empereur romain, de nombreux indices « le site, le nom même de Vimy, etc », permettent de croire à l'existence de Neuville bien avant la fin du Xe siècle, sans que l'on puisse, toutefois, donner de date précise à sa création. Il n'existe pas de ruines d'origine romaine sur la commune.

Après l'effondrement de l'empire romain, Vimy dut connaître, à partir du Ve siècle, la domination successive des Burgondes puis des Francs. Quand l'empire fondé par Charlemagne se disloqua à la fin du IX^e siècle, Vimy, comme le reste de la région lyonnaise, fut compris dans le royaume de Provence fondé en 878, puis passa en 942 dans celui de Bourgogne dont la frontière occidentale était constituée par la Saône sur une bonne partie de son cours inférieur, avant de se retrouver dans l'Empire avec l'ensemble de ce royaume de Bourgogne à la mort de son dernier roi Rodolphe III en 1032. Vimy devenait dès lors, et pour plusieurs siècles, un bourg frontalier de par la Saône.

Une importante possession de l'abbaye de l'Île-Barbe

Le 18 septembre 971, Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, confirmait, à la demande de Heldebert, abbé de l'Île-Barbe, toutes les possessions de son monastère. Au premier rang nous trouvons **l'église Saint-Florent et la villa de Vimy**, avec le port et toutes ses dépendances.

À partir de ce moment, Vimy dut se développer régulièrement, dans le courant général d'accroissement démographique des XI^e - XIII^e siècles. Ainsi, en 1183, une bulle du pape Lucius III confirmant à nouveau les biens de l'Île-Barbe mentionne deux églises à Vimy Saint-Florent et Notre-Dame, ce qui veut dire qu'au noyau primitif de peuplement groupé autour de l'église Saint-Florent, devenue sans doute chapelle du château, s'est adjoint **une agglomération avec une nouvelle église paroissiale dédiée à Notre-Dame**.

L'importance grandissante de la cité se marque aussi par l'action des abbés de l'Île-Barbe qui, tout au cours des XII^e et XIII^e siècles, cherchèrent à maintenir et à développer leur autorité seigneuriale sur Vimy et ses environs. Ainsi, en mars 1201, l'abbé de l'Île-Barbe passe un accord avec ses vassaux relevant de la seigneurie de Vimy : **la cité de Vimy sera fortifiée** aux frais des dits vassaux qui devront faire élever une muraille de 5 à 7 m de haut sur un périmètre de 700 m environ, et ils pourront venir s'y réfugier en cas de besoin. D'autre part,

l'abbé de l'Île-Barbe, Guillaume de Jarez (1224-1240), profita des difficultés financières des petits seigneurs de la région pour acquérir des biens et des droits divers à Vimy et aux environs immédiats.

Mais, et c'est aussi un signe de l'intérêt que pouvait présenter une position prééminente à Vimy, les abbés de l'Île-Barbe étaient contraints de partager quelque peu leur autorité sur la cité. Ils étaient en effet, en tant qu'hommes d'Église, dans l'incapacité d'assurer effectivement la protection matérielle et militaire. Comme cela était alors la règle à peu près générale dans ce genre de situation, ils devaient confier cette tâche à un seigneur laïc des environs. Évidemment cette fonction de « gardiateur » pouvait être très profitable, même si elle ne donnait aucun droit de propriété à celui qui l'exerçait ; elle était prétexte à la perception d'une redevance sur les habitants de la ville, et elle pouvait, le cas échéant, permettre de contrôler une position stratégique ou commerciale importante.

Voilà pourquoi **la « garde » de Vimy est exercée aux XII^e et XIII^e siècles par les seigneurs les plus importants de la région** : les sires de Villars jusqu'en 1186, les sires de Rochetaillée au début du XIII^e siècle, les sires de Beaujeu à la fin du XIII^e siècle. Pour ces derniers ce fut un moyen parmi d'autres pour prendre pied sur la rive gauche de la Saône, provoquant des conflits avec l'abbé de l'Île-Barbe seigneur de Vimy, en 1312 et 1335 notamment. À la fin du XIV^e siècle la maison de Savoie prit le relais des Beaujeu.

Une cité aux activités multiples

Elles sont liées à l'exercice de l'autorité féodale et aux avantages de la position géographique de la ville. Vimy apparaît, aux XII^e-XIV^e siècles, tout à la fois comme :

- **Un centre judiciaire et administratif** : l'accord passé en 1201 entre l'abbé de l'Île-Barbe et ses vassaux, en plus du problème des fortifications, rappelait que seul l'abbé de l'Île-Barbe, en tant que seigneur du lieu, disposait de la haute-justice à Vimy (c'est-à-dire celle qui pouvait entraîner des peines corporelles les plus graves : mutilations, mort). Une enquête de 1315, permet de constater que Vimy était effectivement le lieu des exécutions capitales, non seulement pour la cité elle-même, mais aussi pour les environs jusqu'à Collonges au moins. On y exécutait non seulement des hommes, mais également des animaux : ainsi un porc coupable d'avoir tué un enfant. Les condamnés étaient pendus aux fourches du château.
- **Un centre agricole** : d'après les redevances dues par les habitants de Vimy, on constate qu'on cultivait là toutes les sortes de céréales (froment, seigle, avoine), qu'on y faisait du vin. Pour mesurer les quantités, on utilisait des unités comme le setier, le muid... propres à la cité, « à la mesure de Vimy », comme le précisait les textes. Par ailleurs, la pêche en Saône devait fournir des quantités non négligeables de poissons : des conflits incessants opposent aux XIII^e et XIV^e siècles les pêcheurs de Vimy et le péager de Rochetaillée qui prélevait des droits exorbitants sur les poissons expédiés à Lyon, ainsi que le cellérier (sorte d'économe) de l'Île-Barbe qui prétend, en 1353, avoir droit au quart des poissons pêchés en aval du « rocher » de Couzon.
- **Un centre commercial** : la fonction marchande de Vimy, attestée dès la fin du X^e siècle par la mention du port, s'exerce aussi par la tenue d'un marché hebdomadaire, le samedi, signalé pour la première fois dans un acte de 1154. La tenue de ce marché donnait lieu à la perception de droits très divers « leydes, cartelages, etc... » au profit du seigneur de Vimy, l'abbé de l'Île-Barbe. Mais celui-ci, très tôt, les avait concédés à certain de ses vassaux, contre le paiement d'une redevance annuelle fixe. On ne sait quel était le volume des échanges ainsi réalisés, ni sur quelles denrées ils portaient. Mais on peut penser que la position géographique de Vimy devait assurer un trafic assez important qui pouvait exciter certaines convoitises : en 1346, par exemple, on voit le chapitre Saint-Jean de Lyon tenter d'établir un marché concurrent sur ses terres, à Villevert, en face de Vimy, de manière à dé-

tourner une partie des transactions. Par les chemins venant de Villars, Reyrieux, Montanay, Vancia et Miribel, les productions agricoles et forestières « bois et charbon de bois » de l'arrière-pays dombiste devaient affluer au marché de Vimy, ainsi que les marchandises apportées par le trafic fluvial.

- **Pour le port, comme pour le marché, les abbés de l'Île-Barbe avaient concédé la perception des droits sur les bateaux** qui transitaient par Vimy à tel ou tel de leurs vassaux. Mais il n'y avait pas, dans notre cité de péage important, comme à Rochetaillée, Trévoux ou Riottier, D'autre part Vimy se trouvait trop proche de Lyon pour constituer une étape pour les bateliers remontant la Saône. On admet en effet que dans ce sens de circulation fluviale, les barques et plattes halées par les hommes et les chevaux parcouraient environ l'équivalent de vingt kilomètres par jour : c'était trop pour que les convois partis de Lyon le matin s'arrêtent à Vimy le soir.
- **Un centre spirituel et intellectuel** : Vimy n'avait aucune situation privilégiée dans l'organisation administrative du diocèse de Lyon, et aucun fait saillant n'a marqué alors son histoire dans le domaine religieux. Ainsi, lorsqu'en 1378, l'archevêque de Lyon visite (et fait visiter) son diocèse, rien d'anormal n'est signalé à Vimy, sinon que le curé ne réside pas dans la paroisse, ce qui n'est pas extraordinaire alors. En revanche les églises des environs présentent un spectacle beaucoup plus sombre : bâtiments en ruines, clergé aux qualités morales discutables, etc. Les funérailles des personnages importants de la ville devaient être l'occasion, ici comme ailleurs, notamment au XIV^e siècle, de cérémonies imposantes : ainsi celles d'Étienne de Guizeu qui, dans son testament de 1322, déclare vouloir l'assistance de 40 prêtres le jour de son enterrement. Vimy devait d'autre part avoir, au XIII^e siècle, une école, puisque dans un acte de 1277, on trouve la mention d'un certain « Maître Raymond, recteur des écoles de Vimy » : il s'agit sans aucun doute d'école élémentaire.

Au milieu des difficultés de la fin du Moyen Âge

Vimy fut sûrement éprouvé par les épidémies de peste qui s'abattent sur l'Occident à partir du milieu du XIV^e siècle. On sait que la Peste Noire de 1348 frappa durement Lyon et le plat pays. En l'absence de tout document statistique, on voit cependant le nombre des testaments faits par les habitants de Vimy croître de façon significative de juin à septembre 1348, il est logique de penser que la situation de Vimy sur un grand axe de circulation, et donc une grande voie de propagation de toute épidémie, fut un désavantage certain, et que la ville fut désormais touchée par les « retours » de peste de la fin XIV^e et début XV^e siècle.

À cette mauvaise conjoncture démographique qui dura au moins un siècle, il faut ajouter **le poids des guerres** qui fut particulièrement pesant pour Vimy et sa région.

D'abord, **le grand conflit franco-anglais de la guerre de Cent Ans.** Vimy eut à en supporter les conséquences principalement en 1360-1365, quand les bandes de mercenaires, réduits au chômage par la paix de 1360, se répandirent dans le sud-est du royaume. Ainsi en 1365, un des plus célèbres chefs de bandes, Seguin de Badefol, après s'être emparé d'Anse, s'y installe, et de là ravage consciencieusement toute la basse vallée de la Saône.

Mais Vimy souffrit surtout **des affrontements qui opposèrent entre eux les grands seigneurs de la région** pour l'accroissement de leurs possessions respectives. À la fin du XIV^e siècle, en effet, deux puissants lignages qui se partageaient la Dombes, les Thoire-Villars et les Beaujeu, s'éteignirent. Cela, bien sûr excita la convoitise des deux grandes puissances seigneuriales alors en pleine expansion : **les ducs de Bourbon**, qui après l'héritage forézien souhaitaient mettre la main sur celui des Beaujeu, **et la maison de Savoie**, qui, depuis longtemps, cherchait à s'étendre vers l'ouest.

Dans cette rivalité, **Vimy fut un pion important dont les Savoyards s'assurèrent le contrôle dès 1399** en obligeant l'abbé de l'Île-Barbe à les reconnaître comme les successeurs des sires de Beaujeu en tant que « gardiens » de la cité. Puis, profitant de diverses circonstances, Amédée VIII de Savoie étendit son influence aux environs, au détriment de l'Église de Lyon notamment.

En vain des « conférences » réunissant des représentants des parties intéressées se réunirent-elles à Vimy en 1417, 1425, 1428, 1432 : aucune solution durable ne pouvait en sortir car la position savoyarde était trop

forte. À partir de 1433 cependant, dans le cadre du redressement général de l'autorité royale en France, et des premiers succès militaires, le Roi de France et son représentant local, le Sénéchal de Lyon, se préoccupe de contenir l'expansionnisme savoyard, et la guerre reprit.

En 1433, Galois de Sure, un des plus sanguinaires capitaines savoyards, met la main sur le port de Vimy, et surtout, dix ans plus tard, aux environs de Pâques 1443, les hommes du terrible Rodrigue de Villandrando, agissant pour le compte du Roi de France, **mirent en deux fois la ville à sac**, pillant, mettant le feu au château, à l'église paroissiale... Ce ne furent que des ruines que les Savoyards reprirent quelques semaines après.

La Ville de Vimy ne retrouva la paix qu'en 1455, lorsque le roi Charles VII imposa au duc de Savoie de renoncer aux droits qu'il s'était arrogés dans cette petite région entre Dombes et Lyon, dont Vimy était le centre, et qu'on allait bientôt appeler le Franc-Lyonnais.

Au centre d'une région originale : le Franc-Lyonnais

Le coup d'arrêt donné par le roi de France aux ambitions savoyardes créait une situation originale dans cette région. En droit, elle faisait partie de l'Empire, puisqu'elle se trouvait sur la rive gauche de la Saône, mais en fait, l'influence du roi de France y était désormais prépondérante : d'abord parce que depuis le début du XIV^e siècle, Lyon avait été rattachée au royaume, et que le roi, se substituant à l'archevêque, pouvait prétendre à l'exercice de nombreux droits que celui-ci possédait dans cette zone, et ensuite, à cause justement de l'éviction de l'influence savoyarde qui créait un vide que le roi devait s'empressement de remplir.

Ne pouvant toutefois se permettre une annexion pure et simple, les gens du Roi de France admirèrent une situation particulière : **le Roi prenait sous sa protection ce « morceau d'Empire »**, mais reconnaissait à ses habitants des franchises analogues à celles dont bénéficiaient les habitants de la Dombes voisine, c'est-à-dire principalement l'exemption des impôts royaux.

Ainsi naquit le Franc-Lyonnais qui comprit deux zones : le Franc-Lyonnais proprement dit, depuis la Croix-Rousse jusqu'à Massieux, comprenant tout ou partie de Caluire-et-Cuire, Fontaines, partie de Rochetaillée, Fleurieu, Vimy, Genay, partie de Massieux, partie de Civrieux-en-Dombes et partie de Saint-Jean-de-Thurigneu, et d'autre part le Petit Franc-Lyonnais for-

mant enclave autour de Saint-Didier-de-Formans avec Saint-Bernard et Riottier.

C'est en 1525 que le Parlement de Paris reconnaît les privilèges du Franc-Lyonnais. À partir de cette date, et jusqu'en 1789, ses habitants jouirent d'une situation avantageuse par rapport à leurs voisins: Ils veillèrent en permanence à ce qu'il n'y fut pas porté atteinte, et à cet effet, ils se donnèrent des syndics chargés; de défendre leurs intérêts.

La capitale du Franc-Lyonnais fut d'abord Bernoud puis Genay. Vimy lui succéda au XVII^e siècle quand Camille de Neuville de Villeroy, lieutenant-général du Gouvernement de Lyonnais, Beaujolais et Forez et archevêque de Lyon de 1653 à 1693 **fit l'acquisition du bourg et des terres environnantes, et donna son nom, Neuville, à Vimy.** C'est là que se réunissaient les représentants des différentes paroisses lorsqu'il y avait à délibérer des affaires communes et à désigner les syndics.

Cette situation fiscale privilégiée, jointe au développement économique régional procuré par les foires de Lyon dans la première moitié du XVI^e siècle, assura à Vimy une existence sans trop de difficultés pendant tout le siècle. Certes la ville eut à souffrir, indirectement, des dévastations entraînées par les guerres de religions : en 1562, les Protestants du baron des Adrets occupent Lyon et contrôlent la vallée de la Saône entre Belleville et Lyon. Cela ne se fit pas sans ruine.

D'autre part, Vimy ne semble pas avoir participé activement à la guerre civile qui déchira la province sous Henri III, sauf peut-être en accueillant temporairement en 1595 son seigneur, l'archevêque de Lyon, abbé de l'île-Barbe, Pierre d'Épinac, qui avait été le chef des ligueurs lyonnais.



Les vestiges du château de Vimy



La vie à Vimy du XIII^e au XVIII^e siècle

Administration

Dès la moitié du XII^e siècle les marchés et les foires jouissaient de franchises sous la garde du sire de Villars.

En 1200, la justice était partagée entre l'abbé et ses vassaux, « vavassores, petits nobles », la haute justice au premier ; les autres devaient promettre de tenir en fief de l'abbé tous leurs biens allodiaux de la paroisse de Vimy et, à l'aide de leurs sujets, d'élever des murailles autour de la ville ; ils pourront s'y réfugier et ne devront pas fortifier leur demeure. **Un château existait déjà**, sur lequel nous n'avons aucun renseignement.

Ces vassaux, « milites et domicelli », avaient sans doute un certain pouvoir policier sous la surveillance du sire de Villars. Les habitants n'exerçaient alors aucune autorité.

La première véritable charte de franchise connue émane de l'abbé Pierre en 1269 : l'abbé conservait la seigneurie et la haute justice. L'installation était libre ainsi que la circulation sauf celle des blés, des vins et des armes. Si nous comparons avec la charte de Miribel octroyée en 1263 par Guichard de Beaujeu, l'échelle des peines était moins élevée pour coups et blessures, fausses monnaies ou vols, mais l'adultère était de même puni de 60 sols forts.

Le châtelain ne pouvait exiger une amende sans l'approbation de l'abbé et l'abbé sans avis du châtelain et de trois « probi homines » de Vimy : les habitants manifestaient déjà la volonté de s'occuper de l'administration. Notons aussi que Vimy avait ses mesures propres. Nous ne savons si, comme celles de L'Île Barbe, elles étaient un peu plus petites que celles du chapitre de Saint Jean et marquées d'une crosse ou des armes de l'abbé.

En 1328, ces franchises furent confirmées par l'abbé André de Marzé et ses moines. L'abbaye entra dans une période difficile : le Roi de France occupait la région contre le gré de l'archevêque et du chapitre, elle semblait adhérer au parti français, car elle se rangea sous la sauvegarde royale.

Le bailli de Mâcon installa son lieutenant au Bourg de l'Île en 1328 avant de pouvoir gagner la grande ville. Les villages voisins dépendant de seigneurs différents s'opposaient et s'attaquaient férocement comme le montre un conflit arbitré par le bailli de Mâcon en 1346 : le sire

de Beaujeu avait porté plainte contre le chapitre dont les gens avaient assailli Vimy quelques années auparavant, tué les habitants, détruit leurs récoltes, bouleversé leurs jardins, coupé leurs arbres fruitiers et anéanti le port.

En vis-à-vis sur l'autre rive de la Saône, Villevert, lieu-dit de l'obéance d'Albigny, sortit de l'anonymat : en 1336, le doyen et ses pairs lui octroyèrent une charte de franchise, montrant ainsi clairement son intention de supplanter son adversaire pour développer un marché le même jour, le samedi, et encourager le peuplement, dispensant du péage de Rochetaillée, qui dépendait du chapitre, toutes les marchandises destinées à Lyon et accordant des libertés identiques, dit le document, à celles dont jouissait Vimy, qu'il avait détruit.

Mais Vimy n'était pas mort. **En 1378, l'abbé Pierre de Villette concéda de nouveaux privilèges, confirmés et étendus en 1410, 1424, 1517**. Un rudiment d'organisation municipale fut esquissé dans ce bourg repeuplé et rénové : quatre syndics étaient nommés pour un an le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste ou le lendemain, élus par les bourgeois.

Pour administrer la communauté, ils devaient aussitôt comparaître devant un envoyé de l'abbé ou le châtelain et prêter serment. **Cette création de syndics ou consuls était répandue en lyonnais** : le Bourg de l'Île, Collonges, petits villages voisins sujets de l'abbaye avaient deux consuls. Marc du Pouget a trouvé des détails inédits sur ce sujet dans les registres capitulaires du XV^e siècle. Malheureusement les délibérations du chapitre du XIV^e siècle n'ont pas été conservées.

L'abbé gardait donc la seigneurie avec la haute justice les délinquants comparaissaient devant lui ou son représentant le châtelain et la cour tenaient leurs assises criminelles au château où étaient enfermés les prisonniers qui devaient acquitter un droit de torage, entrée et sortie de prison.

Au civil, les bourgeois de Vimy d'abord détenus dans une porte de la ville, étaient libérés sous caution, mot restitué, indiqué clairement dans la charte de Genay de 1377. 17 Les affaneurs étaient exempts d'emprisonnement.

Nous retrouvons la liberté de circuler et de s'installer ; les fausses mesures, les vols et les déprédations de

toutes sortes dans les prés, terres, vignes ou autres possessions portant des fruits commis par les hommes ou les animaux étaient punies selon le droit.

Aucune nouvelle corvée ne sera instituée ; défense de prendre les biens des bourgeois contre leur gré ; ne réquisitionner que les chevaux ou autres animaux de louage et en payant ; ne pas donner plus de deux deniers pour le banvin d'août.

Les syndics veillaient à la sécurité des habitants ; en 1424, l'abbé Aynard de Cordon leur a enjoint de nommer un gardien qui devait prêter serment de fidélité à la ville devant eux pour surveiller les entrées et servir de sentinelle.

Vie religieuse et loisirs

La religion chrétienne dominait la vie quotidienne de tous. On se réunissait à l'issue de la messe du dimanche, les événements importants y étaient annoncés. Si les solennités s'accompagnaient de divertissements, danses ou autres, des distributions d'aumônes suivaient aussi.

De nombreuses donations avaient enrichi le luminaire avec des redevances en froment, fèves, blondé (méteil), vin, huile de noix, cire d'abeille, imposées sur des terres, des vignes, des prés et autres ; deux recteurs administraient ces biens dans le but de soulager les pauvres de Dieu.

Le pain béni du jour de la grande fête de Pâques avait des propriétés bénéfiques et prophylactiques : il se conservait mieux, écartait les maladies des animaux, aidait au développement de la végétation ; on le gardait précieusement pour s'en servir en cas de besoin.

Ces dons de froment payables le jour de la : « mi-carême » assuraient le pain béni « *que l'on donne ledit jour que les habitans de Vimy font leur Pasques* ».

Un legs de la fin du XIV^e siècle fournissait : « *le vin de Pasques de l'eucharistie annuellement et perpétuellement aux manans et habitans de la communauté dudit Vimy assavoir ung barral de vin claret pur et recevable mesure dudit lieu chacun jour de Pasques pour estre distribué ledit jour ausdits habitans et communauté à la réception du précieux corps de Nostre Seigneur* ».

Claudine d'Épinac, Mademoiselle de Grésolles, soeur de l'archevêque de Lyon devait honorer cet héritage qu'elle avait acquis avec le domaine d'Ombreval.

Les recteurs du luminaire étaient particulièrement actifs au moment de la Pentecôte, ils distribuaient alors

tout le blé comestible qu'ils avaient reçu cette présente année ; par blé, on entend farineux : le froment était mélangé avec du seigle, de l'orge et de la blonde. Un recteur fit moudre, pétrir et cuire des pains : en 1588 sept gros pains ont été délivrés le jour de la Pentecôte à la porte de l'église avec deux grands pains de fèves et : « *le septième pain le jour de la saint Claude qui fut le lendemain, je le délivrai aux pauvres partis à la procession de l'Isle et le reste à Vimy* ».

Le lundi de Pentecôte en effet les habitants de Vimy se rendaient à l'Île Barbe pour prendre part au pèlerinage de Notre Dame de l'Isle célébré tous les ans entre Ascension et Pentecôte.

À cette occasion, Mademoiselle Claudine d'Épinac offrait aux habitants dudit Vimy : « *ung barral* (50 litres environ) *de vin comme ayant droit du sieur de Montjoly, Symphorien Buatier, après que chacun ait fait sa dévotion et l'office estant fait et procession finye le barral de vin claret pur délivré aux recteurs était distribué aus habitans de Vimy et aux pauvres de Dieu* ».

Les aumônes continuèrent aux XVII^e et XVIII^e siècles mais la procession à l'Île Barbe n'est plus mentionnée ; le nombre des pains était plus important et il ne semble pas y avoir eu de reste.

Les habitants de Vimy pèlerinaient à Notre Dame d'Albigny, un peu en aval sur la colline, côté royaume ; à cette occasion une procession se déroulait le premier mai, jour de la Saint Jacques et Saint Philippe, mais, à cause de la foire dont nous parlerons plus loin, la fête fut reportée au 25 avril, jour de la Saint Marc.

La procession de la grande solennité du 15 août voyait défiler les hommes en armes, est-ce un souvenir des menaces savoyardes ? Ce jour-là un reingage complétait la fête.

Les royaumes distraient les populations et accroissaient les finances du luminaire. Nous en connaissons trois chaque année au début du XVII^e siècle : le culte de saint Clair se manifestait à Vimy par une chapelle dans l'église et un reingage le 2 janvier jour du saint : en 1617, un roi, une reine, deux connétables, un dauphin et une dauphine donnaient respectivement 30, 12, 3, 2 et 2 livres de cire blanche ; un autre « royaume » est indiqué à la même date en 1619.

Le jour de la Transfiguration, le 6 août 1616, le roi a donné 2 livres et la reine une.

En 1616 l'importance du 15 août est prouvée par celle des offrandes, 11 livres proviennent du roi, 9 de la reine, 2 du connétable et une demie du dauphin, autant de la

dauphine. Malheureusement nous ignorons le déroulement des festivités, concours ou autres distractions.

Les enfants prenaient part aux divertissements : le dimanche de « Caresmentrant dit des brandons », on illuminait la campagne le soir avec des feux de joie. Ce jour les enfants allaient dans les bois, j'imagine pour chercher des combustibles ; un demi barral (25 litres environ) de vin et treize miches d'un sol les attendaient au retour à condition qu'ils fassent dire une messe le jour de la mort du bon donateur.

Deux jeux de quilles aménagés dans la saussaie Notre Dame, vers l'esplanade actuelle d'Ombreval, leur étaient consacrés.

La vie se termine pour tous ; le lit du mort était remis à l'abbé, mais l'abbé Antoine d'Albon, après controverses avec les syndics, conclut un accord le 18 octobre 1515 : une somme était versée, six sols et trois deniers, lorsque disparaissait un chef de famille d'apparence riche et deux sols six deniers pour ceux de moindres ressources ; les héritiers devaient acquitter ce droit aussitôt, avant l'inhumation ; l'accord fut ratifié par le couvent le 17 octobre 1517 ; l'abbé, le curé ou son vicaire bénéficiaient de cette redevance.

Foires et marchés

La situation géographique de Vimy incitait au développement des échanges commerciaux. Dès la moitié du XII^e siècle, le sire de Villars veillait au respect des franchises de Vimy du samedi matin au dimanche soir et sur ceux qui le fréquentaient. Des échanges et des réjouissances occupaient ce jour, accaparé en 1336 par le chapitre pour Villevert.

En 1378, la charte renouvelait l'autorisation accordée aux bourgeois de transporter leurs marchandises et de les vendre où ils voulaient. En 1424, ceux qui avaient un banc dans la ville et ne s'en servaient pas, n'étaient pas obligés de payer les quatre bancs demandés, mais les commerçants devaient acquitter la layde habituelle quand ils installaient leurs tables sur les chemins, les rues et les places.

L'instabilité politique s'étendait et en mars 1443 les écorcheurs se sont emparés de Vimy et l'ont détruit de fond en comble, les incendies faisaient rage et les chartes aussi disparurent, au moins les originaux ; il fallut attendre 1491 pour que le roi Charles VIII à la demande de l'abbé Henri Celat accordât deux foires au lieu des quatre précédentes : le vendredi avant Notre Dame de septembre et le vendredi avant la Toussaint

avec un marché tous les vendredis.

Les franchises habituelles étaient annoncées « *à son de trompe et cri public par tous les lieux et places, si métier est, aux lieux et villes des environs* ». Une halle, avec des loges, des étals et des étables, devaient être rebâties. Aucune foire ni marché n'existant à quatre lieues à la ronde, ces échanges seraient très utiles.

Vimy, capitale du Franc-Lyonnais, s'était beaucoup développée au début du XVI^e siècle. Le 20 janvier 1536, François 1^{er} créa deux foires : l'une le 2 mai existant depuis longtemps, avait seulement été interrompue ; la quatrième se tiendrait le vendredi avant la fête de saint Laurent, le 10 août ; et le marché, le mercredi au lieu du vendredi ; le marché de Trévoux du samedi n'offrirait pas de concurrence.

L'archevêque Pierre d'Epinaic rétablit le marché le vendredi. Actuellement, la foire du premier mai provoque toujours une énorme affluence ; le marché est toujours le vendredi.

La création des Foires du 1er mai : depuis une époque indéterminée se tenaient à Neuville deux foires annuelles, en septembre après les vendanges et la veille de la Toussaint. Un marché hebdomadaire avait déjà lieu le vendredi. Ces droits furent confirmés par Charles VIII en 1489, par François 1^{er} en 1535 qui établit deux autres foires, l'une au 2 mai, l'autre au mois d'août.

Il y a lieu tout d'abord de préciser la topographie de Vimy en 1657 lorsque Louis XIV confirma ces foires à la requête de Mgr Camille de Neufville qui souhaitait développer le commerce local. La Saône n'était pas canalisée et coulait dans son lit naturel. Les berges formées de terrains vagues et incultes s'étendaient en pente douce depuis le niveau de l'eau jusqu'au mur du parterre du château à environ deux mètres en dessous du niveau de l'actuelle place de Verdun. La rue Victor Hugo depuis la place du 8 mai jusqu'au quai s'appelait rue du Port, car elle débouchait juste en face du port établi sur la Saône, aucune maison n'existait dans cette rue, du côté du château elle était bordée par le mur du parterre, et au midi par le fossé longeant le vieux mur d'enceinte qui entourait Vimy. De chaque côté de cette rue se trouvait une rangée de tilleuls.

Le 8 avril 1657, Monseigneur Camille de Neufville réunit les administrateurs et les habitants de Vimy, et leur fit part de son intention, afin de développer le commerce de cette petite ville, de créer quatre foires par an. Elles se tiendraient aux jours suivants : le vendredi avant la purification, soit le 2 février, le premier de mai, le ven-

dredi qui précède la fête de la Nativité de la vierge, soit le 8 septembre, le vendredi avant la Toussaint.

Cette proposition fut accueillie avec joie par la population. Aussitôt Mgr Camille de Neufville de Villeroy fit imprimer et distribuer dans toutes les communes environnantes jusqu'à trois lieues à la ronde, quatre mille exemplaires d'une invitation à se rendre à **la première foire de Vimy qui se tiendrait le 1^{er} mai de cette même année 1657**. Il fixa lui-même les emplacements que devraient occuper les différents vendeurs suivant la catégorie de leurs marchandises. Les animaux de toutes espèces se placeraient en avant du mur bordant au couchant le parterre du château. Les marchands toiliers, merciers, rouenniers et autres sur la rue du Port, contre le mur du parterre du château et sur la place devant l'entrée jusqu'à la chapelle.

Le port de Vimy

Le port semble être à l'origine de la ville et la première mention remonte au diplôme de Conrad, roi de Bourgogne où le temporel de l'abbaye est énuméré.

Aux XIII^e et XIV^e siècles, le cellérier recevait du tenancier du port la forte somme de quatre livres de cens chaque année, ce qui prouve l'importance des passages. Ce dignitaire donnait au couvent 10 sols forts neufs le jour des Rameaux et autant à la Saint Jean Baptiste à cause du port. La jalousie du chapitre en prouve l'importance. Après l'attaque de 1334 et la destruction du port, le sire de Beaujeu, gardien de Vimy réagit et eut recours à la médiation du bailli de Mâcon ; l'affaire ne fut résolue qu'en 1346 au détriment de Vimy.

Très vite les ports furent confondus car les bateliers traversaient d'une rive à l'autre et l'on disait indifférem-

ment port de Villevert ou de Vimy.

En 1378, Ennemond de Sivrieu reconnaissait le port de Vimy et payait la redevance de quatre livres au cellérier de l'île Barbe. Son fils en hérita et l'échangea contre le château et la seigneurie de Rontalon, en 1424, avec Galesine de Sure.

Nous constatons à nouveau sa valeur élevée. En 1434, il appartenait encore aux Sure. Le comte de Savoie continuait ses intrigues et aurait voulu s'approprier Vimy, son port et la recette en 1436.

Au XVI^e siècle Jacques Dodieu donna par son testament de 1501 ce port acheté à la famille Chiel, à son fils Charles. Alors qu'en 1508 Claude Dodieu fils de Jacques l'a acheté à Gaspard de Genay.

Qui croire ! La fille de Claude le porta par mariage au seigneur de Poleymieux, Claude de Baronnat, dont le petit-fils le revendit au chapitre en 1666 ; François de Foudras, écuyer de 12 ans, servit de prête-nom, ainsi le port entra dans le domaine de l'archevêché mais le cellérier, devenu archidiacre, recevait toujours quatre livres de cens en 1501, et en 1637, 20 livres de rentes à cause du port de Vimy.

Un accord régla à l'amiable la situation en 1670 : l'archidiacre recevait les lods à la mort de François de Foudras.

Un trafic important de voyageurs et de marchandises sillonnait la Saône dès la période la plus reculée. La libre circulation de trois bateaux sur la Saône, le Rhône et le Doubs accordée par Louis le Pieux en 911 à l'abbaye de l'île Barbe en est une preuve.

Sources

Comte de Charpin Feugerolles et G. Guigue, *Grande Pancarte ou cartulaire de l'abbaye de l'île Barbe*, Montbrison, 1923

Marc Bloch, *La société féodale*, Paris 1968

Archives départementales du Rhône et de l'Isère

Association Neuville Histoire et Patrimoine

Le domaine d'Ombreval

Le château et le parc d'Ombreval

Le château d'Ombreval, qualifié de maison de plaisance ou maison des champs du XV^e siècle, est l'un des deux châteaux de Neuville. Le plus ancien est le château des Abbés de l'Île Barbe ou château de Vimy (ancien nom de Neuville-sur-Saône jusqu'à la fin du XVII^e siècle) dont la construction remonte au X^e siècle dans l'enceinte fortifiée du bourg de Vimy.

Dans les documents d'archives, c'est en 1458 que l'on découvre ce château d'Ombreval où résidait M. Antoine Louat. À partir de 1490, il devient propriété de la noble famille des Buatier, Symphorien Buatier étant le seigneur de Montjoli. Cette famille en reste propriétaire jusqu'en 1586, date à laquelle l'archevêque Pierre D'Épinac, quelquefois orthographié D'Espnac, en communauté avec sa soeur Mme de Grésolles, s'en rendent acquéreurs pour une somme de 7500 écus.

Étant donné l'importance de l'édifice qui se trouvait en très mauvais état et certainement pas sous sa forme actuelle, Mme de Grésolles fait appel à de nombreux corps de métiers pour la reconstruction comme en témoignent de nombreux prix faits (des devis) et quittance de règlement signés devant notaires entre 1587

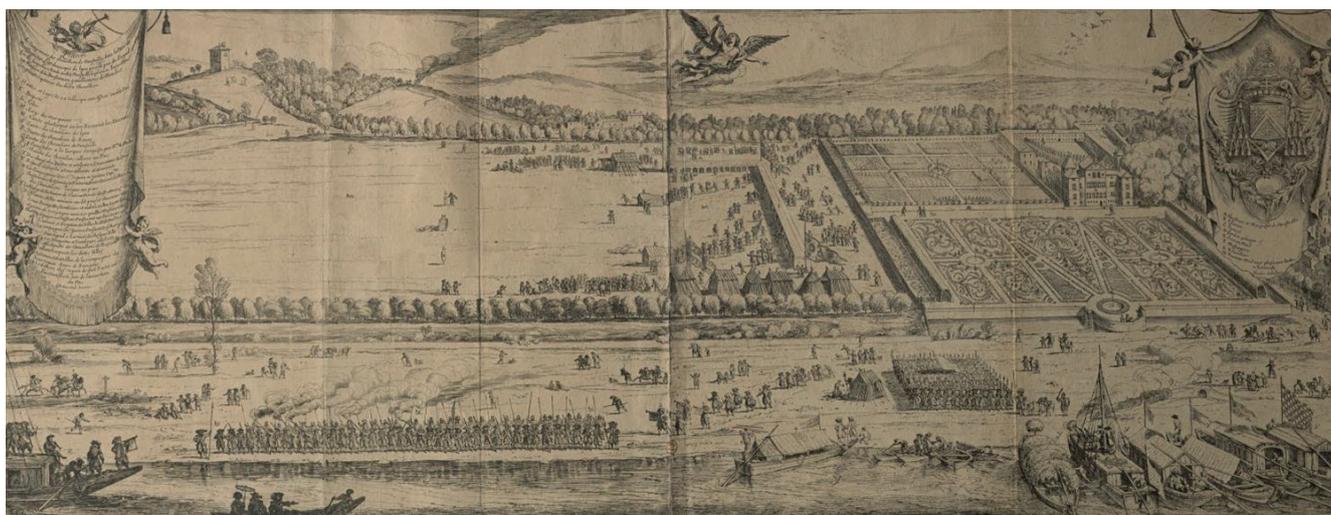
et 1593 : tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, terrassiers et fontainiers.

À la mort de Pierre D'Épinac, en 1599, pendant la période de la Ligue, sa soeur vend le château pour payer les dettes de son frère. Il est alors acquis par Jean Lyvet, le propre secrétaire de l'archevêque qui, semble-t-il, s'était enrichi aux dépens de son maître.

Le 18 juin 1630, Camille de Neuville de Villeroy, abbé d'Ainay, achète le château et ses dépendances aux héritiers de Jean Baptiste Livet dont les biens étaient saisis pour une somme de 41000 livres. L'acquisition en « *Un château entouré de fossés, jardins potager, grangeage, établerie, tenailler, hermitures, allées, le tout joint ensemble* ».

Camille de Neuville de Villeroy ne s'installa pas de suite dans sa propriété d'Ombreval, son but était la constitution d'un marquisat par l'achat et l'échanges de diverses terres et seigneuries, dont celle de Montaney en Bresse.

Le 14 juillet 1666, ayant réuni l'ensemble des terres et titres nécessaires, la baronnie est élevée en marquisat par le roi Louis XIV.



Cette même année, Camille de Neuville de Villeroy voulant donner une preuve de plus de son attachement à la petite cité de Vimy sur les bords de Saône, décide de lui donner son nom et **c'est ainsi que Vimy devient « Neufville l'archevêque ».**

Le 6 mai 1653, Camille de Neuville de Villeroy est nommé archevêque de Lyon, succédant ainsi au cardinal Louis Alphonse du Plessis de Richelieu.

C'est aussi à partir de cette date que les travaux entrepris par Mme de Grésolles se poursuivent donnant à notre château son aspect quasi actuel, sauf au niveau des toitures. D'après les gravures, en particulier celle d'Isaac Sylvestre, et les descriptions de cette époque, nous pouvons avoir une idée assez approximative des bâtiments et de leur environnement. En avant de la façade côté ouest (vers la Saône et le vieux mur de clôture datant probablement de l'époque de la construction, se trouvaient des jardins (dits à la française) dessinés dit-on par Le Notre, ou l'un de ses élèves.



Gravure de Isaac Sylvestre

Une gravure de 1677 nous montre des statues et trois grands bassins circulaires avec jets d'eau. Un peu en arrière, à l'alignement du bâtiment principal se trouvait une terrasse bordée par une allée de charmille, toujours existante, et encore un peu plus en arrière, on trouvait une volière dans laquelle on pouvait admirer des paons et des faisans

Tout en arrière du château, au côté nord se trouvaient les écuries pouvant recevoir 50 chevaux et les carrosses, et le chenil des chiens de chasse.

Sur un mamelon un peu plus au nord, se trouvait le « **Bois noir** » qui fit le délice des dames de la cour de

France en visite dans la propriété de Monseigneur Camille. Une construction carrée dénommée **le Pavillon de l'Écho**, dont la salle possédait une décoration rappelant les aventures de la nymphe Echo (on se pose la question de savoir si elles ne seraient pas l'oeuvre de Thomas Blanchet). En quelque endroit où l'on se place à l'intérieur du bâtiment, le moindre bruit ou chuchotement est répercuté par la voûte. Ce pavillon dit « de l'Écho » existe toujours.

Monseigneur Camille de Neuville de Villeroy porta une attention toute particulière à l'aménagement des eaux qui provenaient d'un grand étang situé à l'emplacement de l'actuel château du Parc, actuellement la maison Balmont. Ces eaux étaient amenées par des canalisations dans un bassin appelé la coquille, de par sa forme, il était situé dans un terrain au-dessus de la gare SNCF actuelle. De ce bassin, par gravitation les eaux se répandaient ensuite dans les douves et alimentaient les bassins et les jets d'eau du jardin.

Un immense mur en pierre de plus de sept kilomètres de longueur ceinturait le parc de chasse. On retrouve encore en plusieurs points des portions relativement bien conservées de ce mur, en particulier vers le lieu-dit « Fagne » dans le prolongement du cimetière communal actuel. Dans le parc courraient librement des cerfs et des chevreuils réservés pour la chasse des nobles invités du Maître des lieux.

Nous pouvons évoquer également un autre bâtiment situé à la limite nord des jardins du château que nous dénommons « **le Nymphée** ». Cette construction est classée « Monument historique depuis le 25 août 1927. Elle est très précisément décrite dans un ouvrage de Jean de Bussièrès datant de

1661. Cette demeure des Nymphes est caractéristique des références à la Grèce antique de cette seconde moitié du XVII^e siècle.

Le hameau du Monteiller était la ferme et le grenier du château. Il occupait un vaste quadrilatère de bâtiment de 150 m de long sur 8 m de largeur environ. Une vaste porte d'entrée, près de la voûte donnait accès par deux autres portes, sur un large et grand escalier desservant les greniers et les réserves. Il se trouvait également de vastes écuries dont les voûtes étaient soutenues par deux rangées de colonnes. Elles abritaient notamment les nombreux troupeaux de moutons qui pâturaient aux alentours.

La grande maison située immédiatement au sud de la voûte servait de logement à l'intendant chargé de la réception des grains et des fourrages, il était également chargé de la surveillance des écuries et des bâtiments pendant les absences de Monseigneur Camille.

Quant à la paille nécessaire aux écuries, elle était emmagasinée dans un vaste bâtiment « **La grange à paille** » qui occupait une partie des jardins de ce que nous appelons « le vieux collège ». Le vieux plan cadastral de 1828 de Neuville est encore témoin de toute la parcelle comprise entre le chemin de la coquille (aujourd'hui la rue François Vergnais), l'avenue de la Gare (aujourd'hui la rue Marie Thérèse Prost), le haut de la rue Victor Hugo, est désigné sous le nom toponymique de « Grange à paille ».

Ainsi avant la construction de la ligne de chemin de fer entre Trévoux et Lyon en 1880, l'avenue Marie Thérèse Prost s'appelait : le chemin de la Grange à Paille.

Sur la façade sud du château d'Ombreval, nous pouvons évoquer deux bâtiments ; l'un disparu, **le pavillon des gardes et la chapelle du Château** toujours visible et conservée quasi dans son état d'origine. Un mur avec une porte séparait la place du huit-mai et le château.

Le château et le domaine d'Ombreval reçurent la visite d'augustes personnages. C'est ainsi qu'en septembre 1639, Louis XIII et le Cardinal de Richelieu se rendant de Paris à Lyon s'arrêtèrent quelques jours à Vimy.

En 1658, la petite fille de Henry IV, Mademoiselle de Montpensier, souveraine des Dombes, fut du voyage que le Cardinal de Mazarin organisa à Lyon pour Louis XIV afin de lui faire rencontrer Marguerite de Savoie en vue de déterminer, par jalousie, l'Espagne à faire la paix avec la France et à conclure le mariage de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV. Mademoiselle de Montpensier a laissé dans ses mémoires une relation de son voyage et de son séjour à Vimy en se rendant dans sa souveraineté de Dombes à Trévoux.

Le 8 janvier 1659, le roi Louis XIV dans un autre voyage sur Lyon pour le même motif que le précédent, vint chasser à Vimy, le lieu de plaisance de l'archevêque de Lyon, une collation lui fut offerte.

Le duc de Bourbon, dit le grand Condé, qui venait de faire un voyage en Bourgogne, s'arrêta en se rendant à Lyon le 19 juillet 1679 à Neuville l'Archevêque et fut reçu par Camille de Neuville. Il y passa trois jours, dont deux à courir le cerf dans le parc.

A la mort de Monseigneur Camille de Neuville de Villeroy en 1693, ce fut son neveu, le Maréchal François

de Villeroy « Légataire universel de ses biens », qui lui succéda comme Marquis de Neuville. À la mort du maréchal survenu en 1730, ce fut à sa petite fille : Magdeleine Angélique que revint la propriété du domaine. En effet son fils Louis Nicolas était décédé en 1734 sans être entré en possession de l'héritage familial.

Magdeleine Angélique avait épousé en 1721 le Maréchal Duc de Boufflers. Veuve en 1747, elle se maria en secondes noces en 1750, avec le Maréchal Duc de Montmorency Luxembourg. Veuve une seconde fois en 1764, elle résida le plus souvent à Paris mais elle s'intéressa personnellement au domaine et à son fief familial. À sa mort en 1787, elle fut pleurée à Neuville comme une bienfaitrice.

Elle fut à l'origine avec le curé Gacon de la création des fontaines de Neuville.

La succession, revint alors à son unique petite fille Amélie, âgée de 36 ans, mariée depuis le 4 février 1766 à Armand Louis de Gontaut, duc de Biron. Ils furent guillotines à Paris sous la Terreur tous deux en 1793 à six mois d'intervalle.

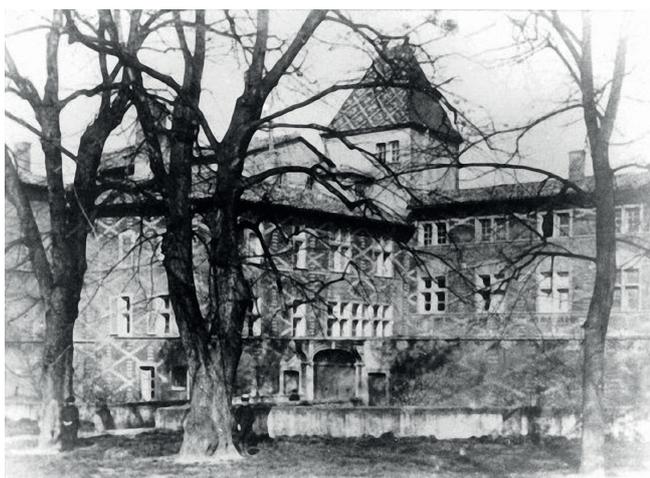
Marie Anne Philippine Thérèse de Montmorency n'est rentrée en possession de l'héritage de la terre de Neuville et du domaine d'Ombreval qu'au décès de la Maréchale, mais comme héritière de sa fille Amélie de Boufflers en 1793. A partir de cette date, c'est Madame de Boufflers, héritière de sa fille : Amélie de Biron, qui devient propriétaire du château et du domaine.

En 1818, M. de Boufflers criblé de dettes vend le château à M. Joseph Antoine Rambaud aîné, un parent du Maire de la commune de l'époque.

Après le décès de M. Joseph Antoine Rambaud, le château fut transféré à M. Péricaud. Le nouveau châtelain n'était autre que le gendre de M. Rambaud et son avoué dans un procès contre la commune. Le nouveau propriétaire eut lui aussi quelques démêlés avec la commune concernant la place d'Ombreval, notamment lors de l'installation d'une borne fontaine sur cette place. Finalement, M. Péricaud décida de faire don à la Commune de cette place.

Le 3 avril 1847, le château et le domaine deviennent par héritage la propriété de Madame Péricaud, née Joséphine Marie Rambaud.

Transmission à la famille Vergnais : l'immeuble désigné a été acquis ainsi que d'autres fonds indivisément et par moitié entre eux par Messieurs Laurent et François Vergnais frères, en leur vivant, négociants en vins, demeurant à Neuville-sur-Saône de M. Joseph Pierre Benjamin Péricaud suivant un acte reçu par Maître Ribiollet prédécesseur immédiat de Maître Chavanne, notaire soussigné à Neuville sur Saône le vingt-cinq octobre 1881.



Le château d'Ombreval vers 1880

M. Laurent Vergnais est décédé à Neuville-sur-Saône le huit janvier 1887, célibataire majeur, intestat, sans héritier à réserve, et en laissant pour seul héritier de droit son frère, Monsieur François Vergnais.

Monsieur François Vergnais était marié avec Madame Marie Élise née Barthomeuf, restée veuve, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts suivant acte reçu par Maître Vachez, Notaire à Lyon le vingt-trois août mil huit cent soixante-treize, et avec stipulation audit contrat que la totalité de la communauté appartiendrait au survivant des époux, qu'il y ait ou non des enfants du mariage.

Monsieur François Vergnais est décédé à Neuville-sur-Saône le vingt-deux septembre 1892, laissant le château à sa veuve Madame Marie Élise Barthomeuf. Usufruitière et pour lui succéder ses deux enfants issus de son union : Mademoiselle Élisabeth Jeanne Vergnais alors épouse de Monsieur Jacques Marius Bertrand, et Monsieur Laurent Marius Vergnais. Ainsi que le tout est constaté par l'intitulé de l'inventaire dressé par Maître Montange, notaire à Neuville sur Saône, le trois novembre 1892.

Le transfert du château et du domaine d'Ombreval à la commune de Neuville-sur-Saône se fera par le legs de M. Laurent Vergnais et de sa soeur Mme Elisabeth Bertrand au profit de la commune de Neuville-sur-Saône.

Cela au terme d'un premier testament olographe en date du huit août mil neuf cent cinquante-deux, déposé après les formalités légales le dix-huit juin mil neuf cent cinquante-neuf, et en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lyon, Monsieur Laurent Marius Vergnais a pris les dispositions permettant le transfert de propriété à la commune tout en laissant l'usufruit à sa soeur.

Ainsi, aux termes d'une délibération en date du vingt-deux avril 1962, le Conseil municipal de Neuville-sur-Saône a décidé d'accepter le legs fait par Madame Veuve Marius Bertrand, sous toutes les charges et conditions imposées par elle **en y installant l'Hôtel de Ville et un parc public** et a demandé que les propriétés léguées et qui ne seront pas rattachées au château puissent être vendues de manière à constituer un fonds nécessaire pour l'aménagement de l'immeuble en Hôtel de Ville.

C'est ainsi que des terrains appartenant à la succession « Bertrand-Vergnais », non adjacents au Parc et au Château d'Ombreval, ont pu être vendus par la commune, en particulier le lotissement du Monteiller.

Les fonds ainsi recueillis ont permis de réaliser les travaux de **transformation du château en un ensemble administratif**, qui accueillait à l'époque la Mairie, le centre des Impôts, la Direction Départementale de l'Équipement et des logements. Monsieur Paul Campant étant maire de la commune, les bâtiments ont été inaugurés en 1969. Le Conseil municipal élu en 1965 est photographié devant le péristyle. Le parc devant la Mairie fut rénové en 1967, l'inauguration eut lieu le 17 septembre 1967.

De 1983 à 2008, sous le mandat du docteur Paul Laffly, des chantiers de mise aux normes furent réalisés permettant, la réfection des extérieurs et dans un bâtiment âgé de plusieurs siècles, d'accueillir le public dans de bonnes conditions, de mettre en oeuvre un chantier d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de développer les moyens technologiques modernes nécessaires au monde du XXI^e siècle.



Nymphe et Nymphée

Dans la mythologie grecque, la nymphe était une divinité subalterne des fleuves, des bois, des montagnes, des mers.

Naiades, oréades, dryades et hamadryades, océanides et néréides étaient des nymphes dont le culte était répandu dans toute la Grèce ancienne. Elles personnifiaient les forces de la nature. On leur rendait un culte dans des lieux agrestes qui étaient appelés nymphées.

Les artistes se plurent à représenter des nymphes sous l'aspect de jeunes filles nues ou demi-nues.

Le Nymphée du Parc d'Ombreval



Il est adossé au Nord du premier jardin, contre le mur de l'enclos du château, à proximité du mur de soutènement du second jardin. Il existait déjà en 1656, date d'un prix fait de Gioan Zacho : « *me tailleur de pierre de la vallée de Cezia en Millanais* » pour « *faire une coquille de pierre de taille de choin pour la petite grotte du jardin d'Ombreval de la mesme grandeur, hauteur, largeur et épaisseur comme celle qui est encore en icelle grotte, en remplacement d'une coquille brisée* ».

Mlle de Montpensier le mentionne dans ses mémoires : « *il y a aussi des fontaines et des grottes* », et il est décrit en 1670 : « *au bord du dit parterre est l'orangerie avec un portail rustique au-devant, soutenu de quatre colonnes avec ambasse, chapiteau, corinthe, frises et architraves et un fronton au-dessus.* »

C'est une construction cubique, avec un toit en terrasse accessible par un escalier extérieur latéral. Elle abrite une grande salle, couverte d'une coupole sur pendentifs ; de part et d'autre du mur du fond, au Nord, s'ouvrent deux petits couloirs obscurs, sans issue ; cette disposition est assez comparable avec celle du nymphée du château de Beauregard, à Saint-Genis-Laval.

Les murs latéraux sont creusés chacun de deux niches ovales, peu profondes, à hauteur d'appui. Une ouverture sur la droite permet de pénétrer dans une seconde pièce, qui n'est éclairée que par un petit oculus ovale, percé dans le mur de façade.

Les parois et la voûte du nymphée étaient couvertes d'une mosaïque de coquillages de différentes formes et aux couleurs variées, assemblés pour figurer des personnages et des animaux. Il ne reste malheureusement aucune trace de ce décor.



Détail du fronton de la porte

La façade antérieure du Nymphée présente un portique à deux niveaux. Au premier niveau, quatre colonnes toscanes, engagées sur un parement à bossage en table, et supportant un entablement, délimitent trois travées. La travée centrale encadre la porte en plein cintre, ornée d'un mascarón barbu à la clef. Une grille en fer forgé y a été placée en 1985.

Les deux travées secondaires comprennent chacune une niche en plein cintre abritant une vasque surmontée d'un oculus en forme de coquille évidée. Les petits tuyaux en plomb qui alimentaient les jets d'eau jaillissant des vasques sont toujours en place.

Le second niveau du portique comprend deux pilastres en gaine, encadrant un grand oculus ovale, et supportant un fronton curviligne brisé. Des ailerons à volutes rentrantes viennent adoucir la rigidité des lignes verticales ; deux grands vases à « piedouche » sont placés en amortissement, de part et d'autre.

Tous les éléments architecturaux sont abondamment couverts de congélations qui donnent un caractère très particulier à l'édifice

Ce portique est nettement influencé par celui de la fontaine Médicis, dans le jardin du Luxembourg, qui aurait été construit en 1620 par Salomon de Brosse, à la demande de Marie de Médicis (les statues qui sont dans les niches, ont été ajoutées en 1852).

Le Nymphée du parc du château d'Ombrevail a été classé au titre des Monuments historiques le 25 août 1927. Il a ainsi justifié ainsi la mise en place d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), aujourd'hui AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et d'un règlement d'aménagement sur la partie historique du bourg de Neuville et du quartier de Villevert situé sur la commune d'Albigny-sur-Saône.



La fontaine Médicis au Jardin du Luxembourg



Le pavillon de l'Écho

Ce pavillon d'agrément est situé au nord-ouest du parc d'Ombreval, à l'extrémité du chemin de l'Écho, sur une hauteur d'où il domine la Saône. Il s'agit d'une construction carrée sur deux niveaux, en pierre de Couzon et granit, couverte d'une toiture en tuiles.

Le pavillon de l'Écho aurait été édifié entre 1661 et 1671. Il doit son nom aux qualités acoustiques particulières de la salle voûtée et aux peintures murales qui, selon une tradition orale, étaient consacrées à la nymphe Écho.

Le pavillon ne se visite pas, sauf lors des Journées européennes du patrimoine, mais la promenade aux abords vaut le détour pour son cadre bucolique et la vue imprenable sur la Saône.



Sources

René Chassin, *Histoire de Neuville*.

Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques n° 11 Neuville-sur-Saône

Association Neuville Histoire et Patrimoine

L'église Notre-Dame de l'Assomption

Histoire et description

C'est une église paroissiale de village, de style baroque. Les autres églises baroques de Lyon sont : Saint Bruno à la Croix-Rousse, la Chapelle Ampère et la Chapelle de l'Hôtel Dieu).

C'est un des rares vestiges à peu près intacts de décorations qui ornent de nombreuses églises de Lyon avant la révolution.

Elle fut construite sur les deniers propres de Monseigneur Camille de Neuville, archevêque de Lyon (1653 - 1693) et d'un vaste diocèse englobant les départements actuels 1 du Rhône, de la Loire, de l'Ain et d'une partie du Jura et de l'Isère et Lieutenant-Gouverneur en Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Quand il quittait sa résidence de Lyon c'était pour venir se reposer à Vimy (premier nom de Neuville-sur-Saône) avant de devenir Neuville-l'Archevêque, tant il avait transformé ce bourg de 2 000 habitants en un bourg actif.

C'est l'époque de la Contre-Réforme, l'Église catholique est ébranlée par la Réforme Protestante prônée par Calvin et Luther. Elle se doit réagir : il faut redonner le goût de la splendeur, de la monumentalité, du spectaculaire, pour reconquérir les fidèles. On adopte le style « baroco » qui arrive d'Italie, dans la dernière moitié du XVIIème et le XVIIIème siècles.

L'église orientée est construite de 1678 à 1681 à l'emplacement de l'ancienne église plus petite, dont on utilise une partie des matériaux.

C'est une construction simple en pierres des Mont d'Or de couleur dorée, la façade, côté Ouest, comprend une rosace. Le chevet est renforcé de contreforts, il est encadré de deux tours carrées, coiffées d'ardoises vernies : il faut rapprocher ces deux clochers, de ceux de l'Hôtel de Ville de Lyon, place des Terreaux, que Camille de Neuville a fait construire entre 1645 et 1651.

On trouve en haut du clocher sud, la signature de l'architecte-maçon : « F. Jossieran 1681. »

L'intérieur est constitué d'une unique large nef avec



voûte en berceau, bien éclairée par une double série de fenêtres en plein cintre.

La Contre-Réforme insistait sur la prédication : cette vaste salle ne comporte aucun pilier, son acoustique est renforcée par le bois de l'habillage du chœur avec un autel surélevé en marbre de couleur, avec ses hauts chandeliers : dans une église baroque on monte par degrés jusque vers l'autel.

La façade Ouest fut reprise en 1894 par l'architecte Chomel et réalisée en calcaire blanc.

La toiture et les autres façades ont été restaurées entre 2003 et 2008. L'intérieur de l'église en 2011.

Le vaste chœur comprend des stalles réservées aux nombreux prêtres et clercs qui priaient dans cette église. Sous l'archiépiscopat de Camille de Neuville furent créés cinq séminaires et de nombreuses congrégations religieuses, des confréries, et associations de piété et de petites écoles pour les pauvres.

Sur les côtés de la nef six chapelles non communicantes ornées de retables du XVIIIème siècle, étaient réservées aux confréries de métiers, ainsi les nautoniers de la Saône prenaient place dans la première chapelle à



gauche qui a gardé une jolie barque en bois sculptée, alors que la statue de Saint Nicolas, leur saint patron a été déplacée.

Dans la chapelle de la Vierge, une statue en pierre est attribuée par la tradition populaire à Fabisch (sculpteur de la Vierge de Fourvière).

Dès 1729 les splendides boiseries du chœur sont réalisées par le sculpteur Michel Perrache à la demande du curé Bricitto : Noces de Cana, la Cène, l'Annonciation et la Visitation. L'ensemble surplombé par le Calvaire et la magnifique sculpture sur bois de l'Assomption et le Calvaire (dont on ne sait pas de Perrache et/ou de Morand quelle est la part respective dans sa réalisation, d'autant que la niche était peinte représentant le Golgotha, jusqu'à une rénovation après 1953).

Dans la continuité le curé Gacon fait appel à des artistes lyonnais reconnus Antoine Michel Perrache, le fils de Michel, sculpteur, ingénieur et architecte, Jean Antoine Morand architecte, décorateur, et peintre et le maître verrier Eschard.

Ils travailleront en compagnonnage jusqu'à ce qu'ils quittent leur métier pour devenir des urbanistes concurrents visionnaires de Lyon : Perrache pour le quartier auquel son nom est rattaché et Morand pour le projet d'expansion de Lyon sur la rive gauche du Rhône.

Le curé Gacon fait acheter à Rome deux magnifiques tableaux de Pierre-Charles Le Mettay : la résurrection de Lazare et le repas chez Simon : grâce à la vente de quelques effets, de sages économies, des revenus de

l'église, les libéralités de quelques-uns, dont seize louis d'or simples de Pierre Verdat de Sure, syndic général du Franc Lyonnais et propriétaire du château de l'Aventurière.

Il fait placer à l'intérieur de l'église le buste en marbre de Camille de Neuville en 1760, offert par la maréchale de Luxembourg. Il a été replacé dans l'église par les Amis du Vieux Neuville en 2015, après restauration.





Décoration intérieure

Objets mobiliers

- Groupe sculpté cohérent, au centre de l'abside, en chêne, représentant l'assomption de la Vierge, bras écartés, enlevée par une nuée d'anges, oeuvre de Michel Perrache en 1731, classée monument historique.
- Groupe sculpté non cohérent de la niche axiale de l'abside.
- Statue de Saint Jacques de Compostelle, en bois polychrome, XVIIème ou XVIIIème siècle. La restauration date de 2010.
- Statue de Saint Augustin tenant le Sacré-Coeur – bois doré – XVIIIème siècle ?
- Groupe de bois sculpté polychrome non cohérent de Saint Nicolas et de 3 petits enfants nus debout dans un baquet. XVIIIème siècle ?
- Maître-Autel avec son tabernacle : oeuvre d'Antoine-Michel Perrache en marbre rouge, onyx et cuivre doré.
- Boiseries sur 2 registres jusqu'au niveau des fenêtres hautes.
- Stalles XVIIIème siècle, restaurées en 1964.



Vitraux

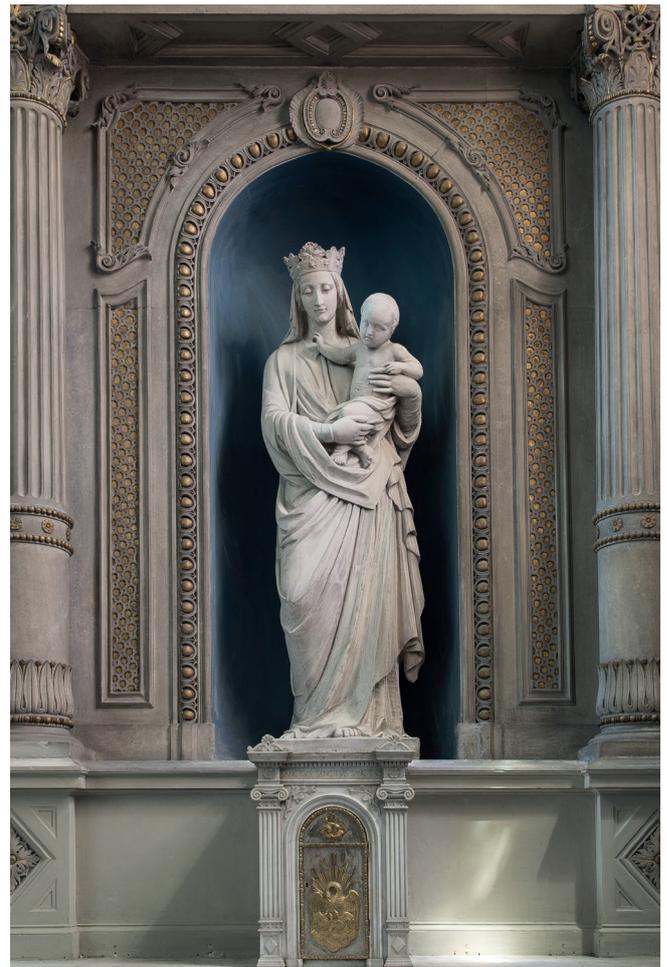
Les vitraux en très mauvais état ont été remplacés vers 1890 par ceux de Lucien Bégule, ils ont été détruits en grande partie par l'explosion de la Badisch-Aniline en février 1917. Grâce à des plaques photographiques de l'abbé Révérand, le maître-verrier Nicod put reconstituer cinq vitraux de Bégule.

En 1933, Nicod refait les vitraux manquants sur des dessins d'Étienne Couvert. Le 2 septembre 1944 la destruction du pont de Neuville par les Allemands en retraite détruit une partie des vitraux... Louis Paillet en assurera la restauration.



Peintures

- 2 tableaux de Le Mettay : la résurrection de Lazare et le repas chez Simon, classés monuments historiques. La dernière restauration a été réalisée en 1984.
- Ecce Homo, avec cadre en bois doré, du XVIII^{ème} s. : copie ancienne d'un tableau de Michel Van Coxie (ou Coexyen), ni signée, ni datée. Classé monument historique.
- Saint Charles de Borromée XVII^{ème}, restauré en 2007.
- Sainte Marie-Madeleine repentie, vanités, ni signé, ni daté, XIX^{ème} siècle (?)
- Portement de Croix : le Christ aidé par Simon de Cyrène, ni signé, ni daté, fin XVI - début XVII^{ème} siècle. Restauré en 2008. A noter le cadre ancien en bois doré.
- Quatre tondi, en grisaille, représentant le Tétramorphe : les 4 évangélistes. Attribués à Jean-Antoine Morand ; cette paternité est discutée.





Le nouvel orgue

Depuis la fin du XVIII^e siècle, l'église de Neuville-sur-Saône était dotée d'un orgue qui proviendrait, selon une tradition locale, du couvent des Cordeliers de Lyon. Fut-il détruit ou remplacé au fil du temps ? L'histoire de l'instrument demeure incertaine. Toujours est-il que l'orgue installé dans le transept de l'église au début du XX^e siècle fut remanié à plusieurs reprises, par une modernisation de sa mécanique et par l'ajout de jeux supplémentaires pour enrichir ses registres sonores. Cependant, en dépit du grand soin dont cet instrument ancien a fait l'objet, les déprédations du temps ont entraîné des dommages irréversibles qui ont fortement altéré ses qualités musicales.

C'est ainsi que l'idée de la construction d'un nouvel orgue a progressivement pris forme, dans les années 2003-2004, à l'initiative de quelques passionnés qui ont fondé à cet effet l'Association des Amis de l'Orgue. La commune de Neuville-sur-Saône a choisi de soutenir ce projet d'un grand intérêt culturel au regard des qualités patrimoniales de notre église, classée à l'inventaire des Monuments Historiques.

La construction de l'instrument a été confiée aux facteurs d'orgue Thierry Lemerrier et Bernard Hurvy, aidés par une équipe d'une dizaine de professionnels, qui ont œuvré à son achèvement pendant plus de deux années. Ensemble, ils ont véritablement créé un orgue d'exception, alliant un design contemporain fait de métal et de bois à une mécanique interne dans la plus pure tradition de l'art. Le nouvel orgue a été installé sur la tribune de l'église, aménagée en 1894 et renforcée pour supporter le poids de l'instrument, à partir de septembre 2018 et a nécessité plusieurs mois de montage et d'harmonisation.

Ce magnifique orgue s'impose désormais comme le nouveau joyau contemporain de l'église Notre-Dame de l'Assomption.



Sources

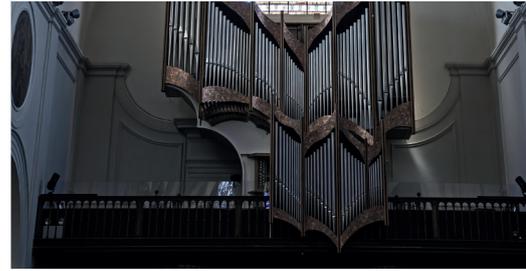
Marie-Louise Rostagnat, *L'église de l'Assomption de Neuville-sur-Saône*.

Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques n° 11 Neuville-sur-Saône

Association Neuville Histoire et Patrimoine

HISTOIRE ET PATRIMOINE

de Neuville-sur-Saône




neuville
sur saône
ESSENTIELLE EN VAL DE SAÔNE

